Département du Pas de Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de Lumbres
Commune de Wisques

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ –ÉGALITÉ- FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE N° 007-2026

Nous, Maire de la Commune de Wisques,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L2212-2 L.2213.1, L2213-2 et L2213-4,
En raison de la réfection de la chaussée sur le chemin Borgnon,
Considérant la demande de la société LEROY TRAVAUX PUBLICS d'ESCOEUILLES, attributaire du marché
Il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité et prévenir des accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1
Les travaux concernent le chemin Borgnon sur une bande de 300 mètres à partir de l'intersection de ce chemin avec celui des Chartreux.

ARTICLE 2

Du 17/11/2026 au 27/11/2026 inclus, la circulation sur cette portion sera interdite pour les besoins du chantier ainsi que le stationnement à tout véhicule.

ARTICLE 3
Les travaux consistent à la réfection du chemin Borgnon avec pose d'enrobé sur une bande de 300 m.

ARTICLE 4
La société LEROY TRAVAUX PUBLICS d'ESCOEUILLES, veillera à la mise en place de la signalisation de sécurité :

- Par la mise en place d'une signalisation adaptée pour une circulation à vitesse réduite de 30 km/**h si possible** en dehors de la période de travaux et la pose d'enrobé.

- Par la mise en place d'une signalisation indiquant que cette portion est barrée pendant la pose des enrobés. (Jour qui sera défini en fonction de l'avancement de la préparation et des conditions météorologiques).

ARTICLE 5
La validité de l'arrêté est à partir du 16/11/2026, pour une durée de 2 semaines soit jusqu'au 27 novembre 2026.

ARTICLE 6
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
M. Le Sous-préfet de Saint-Omer ;
M. Le Commandant de la Gendarmerie de Lumbres ;
Le SDIS ;
Le Département du Pas de Calais – MDADT de Lumbres ;
La CCPL, service collecte des ordures ménagères ;
La Mairie de Saint Martin lez Tatinghem ;
La Société LEROY TP
Les Wisquoises, Wisquois ;

Fait à Wisques, le 11 novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE WISQUES
P-de-C

Accusé de réception en préfecture
062-216208983-20261112-ARRETE007-26-AR
Date de réception préfecture : 12/11/2026